

Le conseil municipal s'est réuni le 16 avril 2012

ECLAIRAGE PUBLIC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les devis ci-après :

Fourniture et pose de 3 luminaires, rue de la Croix des Champs
EIFFAGE ENERGIE à 67540 Ostwald 4 877,23 € TTC

Remplacement de 13 luminaires, rue de la Garance
EIFFAGE ENERGIE à 67540 Ostwald 6 947,80 € TTC

Fourniture et pose de 8 luminaires rue des Jardins
SIRS à 67204 Achenheim 18 310,76 € TTC

**Dépose aérienne d'un câble d'éclairage public et
raccordement de l'éclairage de l'îlot central route de Hurtigheim**
SIRS à 67204 Achenheim 4 463,47 € TTC

Remplacement du coffret d'éclairage public, impasse des pâquerettes
Sermes à 67000 Strasbourg (pour la fourniture) 1 264,30 € TTC

AMENAGEMENT D'UNE SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL AU REZ-DE-CHAUSSEE DE LA MAIRIE

Monsieur le maire présente au conseil municipal les deux options pour rendre accessible la salle du conseil municipal aux personnes handicapées :

- 1) La construction d'un ascenseur pour amener les personnes dans la salle actuelle située au 1^{er} étage.
- 2) Aménager une nouvelle salle au rez-de-chaussée de la mairie.

Le conseil municipal opte pour l'aménagement d'une salle accessible, équipée d'un WC handicapés au rez-de-chaussée, avec accès de plain pied.

Les travaux permettront aussi d'aménager un bureau presbytéral et une kitchenette. Une climatisation des nouveaux locaux sera prévue, ainsi que du bureau du secrétariat et une nouvelle pièce pourra être créée par la pose d'une cloison au premier étage.

Monsieur le maire soumet au conseil municipal, les devis des sociétés AMK et 2H :
Agencement Michel Kaetzel à 67220 Neubois 139 163 € HT
Agencement 2H à 67550 Vendenheim 122 625 € HT

Vu l'avis favorable donné au projet 2H par la commission études et projets qui s'est réunie en mairie le 3 avril 2012.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire :

- * à signer le devis de la société 2 H
- * à solliciter des subventions :
- de la réserve parlementaire d'un montant de 5 000 €
- du comité national du FIPHFP

au titre de la mise aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, les agents et le grand public.